



Synthèse

Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

L'objectif de cet appel à manifestation d'intérêt est de proposer gratuitement aux collectivités qui le souhaitent la réalisation d'un **prédiagnostic Cit'ergie** ; Il permet d'analyser les intérêts et les capacités des collectivités à se lancer dans une démarche Cit'ergie.

Le prédiagnostic, étape préalable à l'entrée dans la démarche Cit'ergie, consiste :

à compléter l'outil prédiagnostic (fourni par l'ADEME) par les services de la collectivité avec l'accompagnement et les échanges constructifs d'un bureau d'étude pré-diagnostiqueur et l'ADEME. Le pré-diagnostic se veut pragmatique, clair et rapide à mettre en œuvre.

à réunir les élus et les services techniques de la collectivité, le bureau d'étude pré-diagnostiqueur et l'ADEME. L'objectif est d'échanger, avec l'appui de l'outil, sur le contexte, les ambitions, les besoins et les possibilités offertes par Cit'ergie pour construire ou renforcer une politique territoriale Climat Air Énergie.

Structures éligibles

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse à la fois à des collectivités déjà engagées dans des démarches climat-Air-énergie (Plans Climat Air Énergie Territorial, TEPCV, ...) et à des collectivités désireuses de s'investir sur le sujet. Les critères de sélection porteront sur la capacité de la collectivité à conduire le processus Cit'ergie à terme.

Calendrier

Les demandes seront traitées en deux phases :

- 1^{ère} date de limite de dépôt : **15 mars 2017**
Réalisation des prédiagnostics : mi-mars/fin mai 2017
- 2^{ème} date de limite de dépôt : **15 juillet 2017**
Réalisation des prédiagnostics : fin août – fin septembre 2017

Plus d'info

www.grand-est.ademe.fr

Contacts

Pour les départements 67 et 88, Laurent PLANCHET laurent.plancher@ademe.fr (poste direct 03 88 15 46 45)

Pour le département 68, Jean Pierre BEHAXETEGUY, jean-pierre.behaxeteguy@ademe.fr, (poste direct :03 88 15 46 48)

Pour les départements 54 et 57, Benoit EVRARD, benoit.evrard@ademe.fr, (poste direct 03.87.20.03.76)

Pour les départements 52 et 55, Cécile Jacques, cecile.jacques@ademe.fr, (poste direct : 03.87.20.03.78)

Pour les départements 08, 10 et 51, Emilie LE FUR, emilie.lefur@ademe.fr, (poste direct 03 26 69 58 42)

Modalités financières

L'aide financière de l'ADEME pour l'accompagnement d'un conseiller dans le processus Cit'ergie est de 70 % du montant des dépenses liées au premier processus de labellisation, dépenses plafonnées à 50 000 €.